

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Troubles de voisinage

Le bruit ou les nuisances olfactives générées par vos voisins peuvent constituer des troubles de voisinage et être sanctionnés sous certaines conditions.

- [Bruits de voisinage liés au comportement](#)
- [Bruits d'activités \(chantier, discothèque, ...\)](#)
- [Nuisances olfactives \(odeurs\)](#)

Questions – Réponses

- [Que faire en cas d'attroupement dans son immeuble \(par exemple, hall, cage d'escalier\) ?](#)
- [Le propriétaire est-il responsable des nuisances causées par son locataire ?](#)
- [Que faire en présence d'un terrain non entretenu \(en friche ou avec gravats\) ?](#)
- [Que faire en cas d'utilisation abusive d'un barbecue par un voisin ?](#)
- [Peut-on forcer un propriétaire à insonoriser son logement ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Déchets](#)
- [Droits des copropriétaires](#)
- [Vie pratique en logement individuel \(maison\)](#)
- [Aide aux travaux d'insonorisation d'un logement proche d'un aéroport](#)

Pour en savoir plus

- [Guide pratique : isoler son logement du bruit](#)
Source : Agence de la transition écologique (Ademe)
- [Réglementation acoustique des bâtiments d'habitation neufs](#)
Source : Ministère chargé de l'environnement
- [Guide pratique du maire : bruits de voisinage](#)
Source : Ministère chargé de la santé

Services en ligne

- [Demander au maire de faire cesser un bruit de voisinage](#)
Modèle de document

